

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE -- PYRENEES-ATLANTIQUES

030303

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2014

030303

Présents : M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
M. Didier CASTERES, Mme Araceli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,
Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
Mme Vércnique PEBEYRE.

Délégations de vote :

- Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT,
- Mme Henriette BONNET donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
- Mme Maïté POTIN donne pouvoir à M. André VIGNOT,
- Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM,
- Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

030303

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON-SAINTE-MARIE

10 - ASSIETTE DE COUPE DE BOIS - EXERCICE 2015

Monsieur Gérard ROSENTHAL donne lecture au Conseil du courrier de l'Office National des Forêts concernant les coupes à assier en 2015 dans la forêt communale.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'inscription à l'état d'assiette 2015 des coupes suivantes :

Série	Parcelle	Surface	Type de coupe	Destination proposée
1	11RG	4,92 ha	Régénération	Vente ou délivrance
1	17A1	15,80 ha	Amélioration	Vente ou délivrance
1	21P	7,17 ha	Amélioration	Vente ou délivrance
1	22P	5,04 ha	Amélioration	Vente ou délivrance
1	31A1	5,00 ha	Amélioration	Délivrance
1	43A1	6,18 ha	Amélioration	Vente ou délivrance
1	44A1	5,23 ha	Amélioration	Vente ou délivrance
1	120AJ	25,97 ha	Amélioration	Vente en bloc et sur pied
1	97A1	17,73 ha	Amélioration	Vente ou délivrance

- le report des coupes suivantes :

Série	Parcelle	Type de coupe	Date	Motif
1	7A2	Amélioration	2019	Prélèvement insuffisant
1	7J	Amélioration	2019	Prélèvement insuffisant

Ainsi délibéré à OLORON-S^{te}-MARIE, le 06 novembre 2014.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 12/11/2014

Hervé LUCBÉREILH

